

**Adoption du règlement intérieur de la CLE & désignation de
la structure porteuse
SAGE Cèze et petits affluents du Rhône**

Nombre de membres

47

**COMMISSION LOCALE DE L'EAU
Cèze & petits affluents du Rhône**

Nombre de présents

32

Séance du 23 juin 2025

Pouvoirs :

5

Nombre d'absents

15

Quorum

32

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à 14h30, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Cèze et petits affluents du Rhône dûment convoqué le 6 juin 2025 s'est réuni sous la présidence de M. SOUMBO Emile, sous-préfet de l'arrondissement d'Alès.

Etaient présents

- Mme GARNIER (Office de tourisme Provence Occitane)
- Mme GELY (DDT 48)
- Mme KUNG (Association Agissons pour le Climat, Alternatives Citoyennes Gard rhodanien)
- Mme MEALET (DREAL Occitanie)
- Mme PASCAL (Syndicat mixte des hautes vallées cévenoles)
- Mme RIEU FROMENTIN (Conseil départemental de l'Ardèche)
- M. AUDU (ASA d'irrigation de la région de St Jean de Maruéjols)
- M. BALMELLE (Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes)
- M. BOYER (CLE des Gardons)
- M. CARROT (DDT 07)
- M. COULET (Fédération des associations Cévenoles Environnement Nature)
- M. DEHOUX (Transition Energétique et environnementale en Cèze Cévennes)
- M. DE LA RUE DU CAN (Communauté de Communes du Mont Lozère)
- M. HILLAIRE (Syndicat mixte du Pays des Cévennes)
- M. ITIER (Communauté de Communes de Cèze Cévennes)
- M. LEMBOULAS (Association « renouveau de la Pomme - 100 % Cévennes »)
- M. MANCHE (Parc National des Cévennes)
- M. MARCHESI (Syndicat mixte du PETR Uzège-Pont du Gard)
- M. PIALET (Consommation Logement Cadre de Vie)
- M. PIZON (France nature environnement Occitanie)

- M. PORTAL (Chambre d'Agriculture du Gard)
- M. RAVEL (Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques du Gard)
- M. REYDON (Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère)
- M. RIEU (Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, SCoT)
- M. RIGOLE (Fédération de l'Hôtellerie de plein air d'Occitanie)
- M. RIVIERE (Agence de l'Eau RMC)
- M. SCORSONE (Conseil départemental du Gard)
- M. SERRE (Communauté de Communes du Pays d'Uzès)
- M. TELLIER (DDTM30)
- M. TRICHOT (Syndicat ABCèze)
- M. VARIN D'AINVELLE (Communauté d'agglomération Alès)
- M. VIGOUROUX (Communauté de Communes de Cèze Cévennes)

Pouvoirs :

- M. ALLIX (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche) à Mme RIEU FROMENTIN
- M. BONNETAIN (CLE de l'Ardèche) à M. BALMELLE
- M. DUCROS (Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien) à M. RIEU
- M. JOUVE (Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien) à M. TRICHOT

Absents excusés :

- M. ALLIX
- M. ALZAS (Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche)
- M. BONNETAIN
- M. DUBOIS (Agence Régionale de Santé)
- M. DUCROS
- M. GONNET (Chambre d'Agriculture de l'Ardèche)
- M. JOUVE
- M. VERDIER (Conseil régional d'Occitanie)

Absents :

- Mme MASSEBEUF (Conseil régional Auvergne Rhône Alpes)
- M. AIGOIN (Conseil départemental de la Lozère)
- M. BRUNEL (La Coopération agricole Occitanie)
- M. DELVALLEE (Office Français de la Biodiversité)
- Syndicat mixte du Pays de l'Ardèche méridionale
- Syndicat mixte des Gorges du Gardon

Secrétaire de séance : M. SOUMBO

VU le Code de l'environnement ;

VU l'arrêté préfectoral n 30-2025-02-20-00001 portant création de la Commission Locale de l'Eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du « bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône » ;

Le quorum de la CLE pour la tenue des élections étant atteint, il est procédé à celles-ci dans les formes réglementaires.

Suite à l'exposé des principaux aspects du règlement intérieur de la CLE, et à la présentation de la candidature du Syndicat mixte ABCèze comme structure porteuse du SAGE, M. TRICHOT, en qualité de Président de CLE soumet :

- le projet de règlement intérieur à l'adoption des membres présents et représentés,
- la candidature d'ABCèze comme structure porteuse du SAGE, à validation des membres présents et représentés.

M. TRICHOT rappelle que l'articulation entre le rôle et les missions de la CLE et de la structure porteuse est précisée au projet de règlement intérieur, aussi il propose que la désignation de la structure porteuse du SAGE se fasse en même temps que l'approbation du règlement intérieur de la CLE.

Cette proposition est unanimement validée en séance.

M. TRICHOT propose de passer au vote pour l'adoption du règlement intérieur de la CLE et la désignation du Syndicat mixte ABCèze comme structure porteuse du SAGE Cèze et petits affluents du Rhône.

Nombre de suffrages exprimés : 37

Pour : 37

Contre : 0

Le règlement intérieur de la CLE ainsi que la désignation du Syndicat Mixte ABCèze comme structure porteuse du SAGE, sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
M. TRICHOT Benoît
Président de la CLE du SAGE Cèze et
petits affluents du Rhône

Syndicat Mixte ABCèze
95 Chemin de la Carrière
30500 Saint Ambroix
Tél : 04 66 25 32 22
Fax : 04 66 85 42 72
email : accueil@abceze.fr

Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en préfecture le :
La publication le : **04 JUIL. 2025**
A Saint Ambroix le